



SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES  
60 AVENUE DE LA PLAGES BP 2 62155 MERLIMONT  
Tél : 03 21 09 24 75 Fax : 03 21 09 99 87  
S.A.R.L au capital de 10.000 EUROS. RCS BOULOGNE SUR MER B422 230 250  
ORIAS N° 07 002 107 Code APE : 6622Z  
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE  
CONFORMES AUX ARTICLES L530.1 ET L530.2 DU CODE DES ASSURANCES

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé.

Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

### STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

En application des différentes législations actuellement en vigueur auxquelles nos activités sont soumises, nous vous prions de trouver ci-après les informations réglementaires qui régissent **l'ensemble de nos relations contractuelles actuelles et/ou à venir.**

#### Intermédiaire en Assurances

**Cette activité, régie par le Code des Assurances et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, est exercée sous couvert de l'immatriculation n° 07 002 107 auprès de l'ORIAS, consultable sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr) et placé sous le contrôle de l'ACPR 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et adresse internet : <http://acpr.banque-france.fr>**

Notre cabinet exerce selon les **dispositions de l'article L.520-1-II b** du Code des Assurances sous le statut de courtier positionné dans la catégorie « b » **n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances et pouvant notamment présenter les opérations d'assurances ou de capitalisation des établissements** suivants :

SWISSLIFE – ALLIANZ – AGEAS – CARDIF – AG2R LA MONDIALE – LE CONSERVATEUR – MIEL MUTUELLE – REPAM SANTE  
**Cette liste non exhaustive n'est pas figée et est sujette à des modifications dans le temps en fonction de nos besoins, vous pouvez obtenir le nom de nos partenaires sur simple demande.**

Notre conseiller dispose, conformément à la loi d'**une couverture** en Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie Financière suffisantes couvrant son activité, celles-ci sont notamment conformes aux exigences du code des assurances, elles sont souscrites auprès de MMA sous le n° 113 520 558 avec une garantie en RC Professionnelle de 2 500 000 € par sinistre sans limite par an et une Garantie Financière de 115 000 € par an.

**Aucun lien capitalistique n'existe entre le Cabinet ROC ASSUR et les différentes entreprises d'assurances.**

Nous vous indiquons la liste des partenaires qui représentent au moins 10% du CA du cabinet :

<u>Nom</u>	<u>Nature</u>	<u>Type d'accord</u>	<u>Mode de rémunération</u>
SWISSLIFE	Compagnie Assurance	Intermédiaire en Assurances	Commissions
ALLIANZ	Compagnie Assurance	Intermédiaire en Assurances	Commissions

Mode de rémunération du professionnel : Rémunérée par des commissions versées par les fournisseurs.

Le conseiller est tenu au respect du secret professionnel.

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation concernant votre contrat, dans un premier temps, vous êtes invité à prendre contact avec votre interlocuteur **habituel, il est le mieux placé pour vous écouter et mettra tout en œuvre pour répondre à votre attente, il étudiera avec vous** la situation, vous accompagnera et vous apportera les explications dont vous avez besoin.

Par un simple Appel Téléphonique auprès de notre Service Accueil au 03 21 09 24 75 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Si un désaccord persiste, vous pouvez saisir le service de réclamation de notre cabinet selon les modalités suivantes :

Par courrier : ROC ASSUR Service Réclamation 60 avenue de la Plage 62155 MERLIMONT

Par téléphone : 03 21 09 24 75

Par fax : 03 21 09 99 87

Par mail : gestion@rocassur.com

**Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :**

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.

- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

**S'il ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir par la suite :**

Le Médiateur de PLANETE COURTIER selon les modalités suivantes :

Par le site : [www.mediation-planetecourtier.com](http://www.mediation-planetecourtier.com)

Par courrier : Service de la Médiation PLANETE COURTIER 12-14 Rond-Point des Champs Elysées 75008 PARIS

Par mail : mediation@planetecourtier.com

Le Médiateur de l'assurance :

Par courrier : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Par le site : <http://www.mediation-assurance.org>

L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution ( ACPR ) : 61 Rue Taitbout 75009 PARIS - <http://acpr.banque-france.fr>

Nous vous remercions de prendre connaissance et de conserver un des deux exemplaires de cette fiche **d'information légale / document d'entrée en relation** signée par les 2 parties.

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Franck ROKICKI

Le client ou prospect

Gérant du Cabinet ROC ASSUR

Nom :

Prénom :

Signature :

Signature :



SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES

60 AVENUE DE LA PLAGE BP 2 62155 MERLIMONT

Tél : 03 21 09 24 75 Fax : 03 21 09 99 87

S.A.R.L au capital de 10.000 EUROS. RCS BOULOGNE SUR MER B422 230 250

ORIAS N° 07 002 107 Code APE : 6622Z

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE  
CONFORMES AUX ARTICLES L530.1 ET L530.2 DU CODE DES ASSURANCES